

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1822

12 juillet 2014

SOMMAIRE

2 hot 4 you	87416	Evergreen Skills Holding Lux	87421
Alloy 2000 B.V.	87416	Evergreen Skills Intermediate Lux	87418
BBA Aviation S.à r.l.	87414	Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l.	87418
BBA Luxembourg Finance S.à r.l.	87417	Expert Hunt S.à r.l.	87437
BCSSS Investments S.à r.l.	87454	Fabe S.à r.l.	87456
BF Lux S.à r.l.	87410	Foujere Investissements S.A.	87413
Bijoptic Sàrl	87414	Green Grafton Management S.à r.l.	87412
BioPharma Secured Investments III Sub	87451	Ideal Standard International Manager	87417
.....		Leon Bau Sàrl	87439
Bluet S.A.	87412	Linten S.A.	87411
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	87436	L'Orchidea S.à.r.l.	87414
Brasserie du Cercle S.à r.l.	87410	Lux Prime Pension - Caisse de Pension ..	87443
BR HoldCo Craven S.à r.l.	87417	Magadanmorneftegaz S.à r.l.	87410
Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck	87442	Mars Propco 35 S.à r.l.	87410
S.à r.l.		Mars Propco 36 S.à r.l.	87412
C.A. Jardin S.à r.l.	87452	Mars Propco 37 S.à r.l.	87414
Christeyns Luxembourg S.A.	87449	Metal Invest Partners S.A.	87413
ColMarket S.à r.l.	87443	MN Invest S.A.	87446
Constance	87456	MS Trade GmbH	87416
Context Immo, S.à r.l.	87417	Mylan Luxembourg 3 S.à r.l.	87411
Cooper Offshore Holdings S.à r.l.	87411	Mylan Luxembourg 7 S.à r.l.	87413
Czame S.à r.l.	87452	Parque D. Pedro 1 B.V.	87415
Decapole S.A.	87415	P & F Group S.à r.l.	87447
Deutsche Finanz A.G.	87442	Red Grafton II S.à r.l.	87415
DWS Invest	87450		
ELL Luxembourg 1 S.à r.l.	87452		

Brasserie du Cercle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 149.312.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2014.
Référence de publication: 2014064819/10.
(140075512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

BF Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 171.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 09/05/2014.
Référence de publication: 2014064834/10.
(140075925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Magadanmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.369.

Les comptes annuels pour la période du 17 mai au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2014.
Signature
Mandataire
Référence de publication: 2014065147/13.
(140076154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Mars Propco 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 786.875,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.331.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 7 mars 2014, que Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 23.292 parts sociales dans la Société) et Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 6.577 parts sociales dans la Société), ont transféré la totalité des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Liffey Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.235, ayant son siège social à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Kucera Beteiligungen Holding GmbH	1.606 parts sociales
Liffey Acquisitions S.à r.l.	29.869 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Me Yann BADEN
Le Curateur

Référence de publication: 2014065949/21.

(140075643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Linten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 155.459.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014065130/12.

(140075661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Cooper Offshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.444.

—
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire d'Eaton Controls (Luxembourg) S.à.r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, Rue Eugène Ruppert L-2543, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9145 («Eaton Controls»), en date du 30 décembre 2013, l'associé unique d'Eaton Controls, Cooper Industries Holdings (Ireland) Unlimited, a contribué l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Eaton Controls.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Eaton Controls (Luxembourg) S.à.r.l.: 2.000.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cooper Offshore Holdings S. à r.l.

Référence de publication: 2014065648/18.

(140077033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.517.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société tenue en date du 28 avril 2014

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Michel RAFFOUL de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2014;

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A
- Madame Nadine GUIGUE, gérant de classe A
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B
- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014065959/24.

(140076535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Green Grafton Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.286.

Par résolutions prises en date du 30 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Samuel Kreber avec adresse professionnelle au 22, Grand-Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} mai 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^{ème}, L-1660 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014065808/15.

(140077290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Bluet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.449.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Massimo Raschella est la suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Yannick Monardo est la suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Santa Jugessurest la suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Veridice Sàrl est la suivante: 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

BLUET S.A.

Référence de publication: 2014065626/18.

(140076757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.224.975,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.332.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 7 mars 2014, que Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 302.660 parts sociales dans la Société) et Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 85.480 parts sociales dans la Société), ont transféré la totalité des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Liffey Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185.235, ayant son siège social à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Kucera Beteiligungen Holding GmbH 20.859 parts sociales

Liffey Acquisitions S.à r.l. 388.140 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Me Yann Baden

Le Curateur

Référence de publication: 2014065950/21.

(140075639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Foujere Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.374.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 5 mai 2014:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE de sa fonction d'administrateur. L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, M. Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4547, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOJERE INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2014065786/14.

(140076683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Metal Invest Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.081.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 08 mai 2014

La liquidation de la société est clôturée et la société «METAL INVEST PARTNERS S.A. en liquidation» a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années auprès de l'ancien siège social de la société.

Luxembourg, le 08 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

METAL INVEST PARTNERS S.A. en liquidation

Référence de publication: 2014065979/16.

(140077228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Mylan Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.331.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société tenue en date du 28 avril 2014

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Michel RAFFOUL de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2014;

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A
- Madame Nadine GUIGUE, gérant de classe A
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B
- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Mylan Luxembourg 7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014065962/24.

(140077137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

BBA Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064826/9.

(140076279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Bijoptic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 145.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 09/05/2014.

Référence de publication: 2014064838/10.

(140075924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

L'Orchidea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, rue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 103.936.

Cession de parts du 09 mai 2014

Suite à une cession de parts sociales intervenues en date du 09 mai 2014, la répartition des parts de la société L'ORCHIDEA s.à r.l. société à responsabilité limitée, se présente de la façon suivante:

M. Domenico DELIA:

Demeurant à L-4831 Rodange, 72, route de Longwy 100 parts

Nombre de parts total: 100 parts

Esch/Alzette, le 09 mai 2014.

Référence de publication: 2014065913/14.

(140076429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.332.925,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.333.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 7 mars 2014, que Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 217.055 parts sociales dans la Société) et Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 61.302 parts sociales dans la Société), ont transféré la totalité des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Liffey Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185.235, ayant son siège social à l'adresse suivante; 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Kucera Beteiligungen Holding GmbH 14.960 parts sociales

Liffey Acquisitions S.à r.l. 278.357 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Me Yann BADEN

Le Curateur

Référence de publication: 2014065951/21.

(140075634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Parque D. Pedro 1 B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.463.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 28 avril 2014 que Monsieur Richard Brown a démissionné de son mandats de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 avril 2014.

Il résulte des mêmes résolutions des associés de la Société en date du 28 avril 2014 que Monsieur Gabor Kacsoh a démissionné de son mandats de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2014065205/17.

(140075561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Decapole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 85.172.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 30.04.2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société anonyme DECAPOLE SA, établie et ayant son siège social à L-9910 Troisvierges, 1A rue de la Laiterie, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 85172.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Petry et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

Pour extrait conforme

Me Claude SPEICHER

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2014065440/18.

(140075585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Red Grafton II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 152.799.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 avril 2014

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Denis Montrelay de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 17 avril 2014;

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 avril 2014 que:

Monsieur Rudolf Vogelaar, né le 5 septembre 1960 à Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à World Trade Center Schiphol, Tower H, Schiphol Boulevard 371, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, est nommé gérant de catégorie B de la Société à avec effet au 17 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

Red Grafton II S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014066063/19.

(140076392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Alloy 2000 B.V., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège de direction effectif: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 90.718.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Alloy 2000 B.V., S.à.r.l. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 9 Avril 2014 que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067258/17.

(140078447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

MS Trade GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Giälleewe.
R.C.S. Luxembourg B 162.584.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 30.04.2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société à responsabilité limitée MS TRADE GmbH, établie et ayant son siège social à L-9749 Fischbach, 7 Giälleewe, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 162584.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Petry et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

Pour extrait conforme

Me Claude SPEICHER

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2014065510/18.

(140075593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

2 hot 4 you, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 16B, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.679.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, après avoir oui Monsieur le juge-commissaire Jean-Claude WIRTH en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions écrites, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de

la société à responsabilité limitée 2HOT4YOU S. À R.L., établie et ayant son siège social à L-9835 HOSCHEIDT-DICKT, 16B, Haaptstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93679, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 5 juin 2013.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur, Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch, et a laissé les frais à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme

Me Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2014065515/19.

(140076222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

BBA Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 84.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064827/9.

(140076304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Context Immo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 16, Domaine du Beaugard.
R.C.S. Luxembourg B 150.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064869/10.

(140075858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

BR HoldCo Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014064852/14.

(140076237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Ideal Standard International Manager, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.072.

Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 8 mai 2014

En date du 8 mai 2014, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Ailbhe Jennings de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2014;

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Steven Barnes

- M. Edward Han

- Mme. Ruth Springham

- M. Gary Cleaver

- M. David Hamill

- M. Walid Sarkis

- M. Aurélien Vasseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014065052/21.

(140076175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Evergreen Skills Intermediate Lux).**

Capital social: USD 2.970.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 186.054.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Evergreen Skills Holding Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of 1,000,000 USD, having its registered office at 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 186.055,

duly represented by Mathias Le Pan, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 April 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 186.054 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert, with immediate effect, the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the US dollars (USD) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 22 April at 3.00 pm CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of one point three thousand eight hundred seventeen ten thousandths US dollar (USD 1.3817), so as to bring the capital of the Company from its current amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000) to twenty seven thousand six hundred thirty-four US Dollars (USD 27,634.-).

The Sole Shareholder subsequently resolves to convert the par value per share from one Euro (EUR 1.-) into one cent of a US Dollar (USD 0.01) so that the share capital of the Company is represented by two million seven hundred sixty three thousand four hundred (2,763,400) shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each, which are all held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million nine hundred forty-two thousand three hundred sixty-six US Dollars (USD 2,942,366.-) in order to bring it from its current amount of twenty seven thousand six hundred thirty-four US Dollars (USD 27,634.-) up to the amount of two million nine hundred seventy thousand US Dollars (USD 2,970,000) by the issuance of two hundred ninety-four million two hundred thirty-six thousand and six hundred (294,236,600) shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the two hundred ninety-four million two hundred thirty-six thousand and six hundred (294,236,600) newly issued shares and to fully pay them by way of a contribution in cash amounting to two million nine hundred forty-two thousand three hundred sixty-six US Dollars (USD 2,942,366), which have been entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of two million nine hundred forty-two thousand three hundred sixty-six US Dollars (USD 2,942,366) is at the Company's free disposal, evidence of which has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at two million nine hundred seventy thousand US Dollars (USD 2,970,000) represented by two hundred ninety-seven million (297,000,000) shares, having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the company from “Evergreen Skills Intermediate Lux” to “Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l.”.

As a result, The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Company’s articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of “Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l.”.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the accounting year of the Company so as to begin each year on 1 February and to end on 31 January of the subsequent year.

The Sole Shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on 19 March 2014 shall end on 31 January 2015.

Seventh resolution

The Sole Shareholder accordingly resolves to amend the articles 20 and 21 of the Company’s articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 20.** The Company’s year commences each year on the first of February and ends on the thirty-first of January of the subsequent year.

Art. 21. Each year on the thirty-first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 11 of the articles of incorporation of the Company which reads: “Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.” and hereby seizes to exist.

As a result, the Sole Shareholder resolves to renumber the following articles of the Company’s articles of incorporation.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois d’avril,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Evergreen Skills Holding Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant un capital social de 1.000.000 USD ayant son siège social au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.055,

dûment représentée par Mathias Le Pan, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 24 avril 2014.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.054 (ci-après la «Société»), constituée selon un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 mars 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en la devise US dollars (USD), sur base du taux d'échange affiché sur le site web officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int) le 22 avril à 15.00 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1,-) est l'équivalent de un US dollar et trois mille huit cent dix-sept dix millièmes (USD 1,3817), afin de modifier le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille euro (EUR 20.000,-) à vingt-sept mille six cent trente-quatre US dollars (USD 27.634,-).

L'Associé Unique décide en conséquence de convertir la valeur nominal des parts sociales d'un euro (EUR 1,-) à un centime de US dollar (USD 0,01) pour que le capital social de la Société soit représenté par deux millions sept cent soixante-trois mille quatre cent (2.763.400) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US dollar (USD 0,01) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent quarante-deux mille trois cent soixante-six US dollars (USD 2.942.366,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept mille six cent trente-quatre US dollars (USD 27.634,-) à deux millions neuf cent soixante-dix mille US dollars (USD 2.970.000,-), par l'émission de deux cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent trente-six mille six cents (294.236.600) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire deux cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent trente-six mille six cents (294.236.600) parts sociales nouvelles et les payer intégralement par un apport en numéraire à hauteur de deux millions neuf cent quarante-deux mille trois cent soixante-six US dollars (USD 2.942.366,-), entièrement affecté au capital social de la Société.

La somme de deux millions neuf cent quarante-deux mille trois cent soixante-six US dollars (USD 2.942.366,-) est à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui l'a expressément reconnu.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions neuf cent soixante-dix mille dollars (USD 2.970.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt-dix-sept millions (297.000.000) parts sociales, d'une valeur d'un centime de US dollar (USD 0.01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de prendre en compte les changements effectués ci-dessus, d'habiliter et d'autoriser n'importe lequel des gérants de la Société, chacun pouvant agir individuellement, à procéder, au nom de la Société à la modification du registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de "Evergreen Skills Intermediate Lux" à "Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l.".

En conséquence, l'Associé Unique décide de changer l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Evergreen Skills Intermediate Lux S.à r.l.».

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'exercice annuel de la Société ainsi à commencer chaque année le 1 février et de se terminer le 31 janvier de l'année suivante.

L'Associé Unique décide de changer l'exercice annuel de la Société en cours, ayant commencé le 19 mars 2014 de se terminer le 31 janvier 2015.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 20 et 21 des Statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale commence chaque année le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 11 des statuts qui avait la teneur suivante: «Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.»

En conséquence, l'Associé Unique décide de renuméroter les articles suivants des statuts de la Société.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Le Pan, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 mai 2014. Relation: RED/2014/1011. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 mai 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014065727/188.

(140077146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Evergreen Skills Holding Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 186.055.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Charterhouse General Partners (IX) Limited acting as general partner on behalf of CCP IX LP No.1, a Limited Partnership, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 DX, UK, ("CCP IX N° 1");
2. Charterhouse General Partners (IX) Limited acting as general partner on behalf of CCP IX LP No. 2, a Limited Partnership, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 DX, UK, ("CCP IX N° 2");
3. Charterhouse General Partners (IX) Limited acting as general partner on behalf of CCP IX Co-investment LP, a Limited Partnership, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 DX, UK, ("CCP IX Coinvestment");

here represented by Mr. Matthias Le Pan, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 24 April 2014, which proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the shareholders of Evergreen Skills Holding Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, with a share capital of EUR 20,000.-, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 186.055, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by deed of notary Jean-Paul Meyers, residing in Rambrouch, on 19 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is opened at 4.00 p.m-

The above mentioned shareholders declare and request the notary to state that:

I- The agenda of the general meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the US dollars (USD) currency and conversion of the par value per share from one Euro (EUR 1.-) into one cent of a US Dollar (USD 0.01);

2. Creation of ten (10) classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares and subsequent conversion of the existing shares into class A shares;

3. Increase of the Company's share capital from its current amount of twenty seven thousand six hundred thirty-four US Dollars (USD 27,634.-) up to an amount of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) through the issuance of ninety-seven million two hundred thirty-six thousand and six hundred (97,236,600) shares with a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each;

4. Change of the financial year end of the Company;

5. Deletion of article 11 of the articles of incorporation;

6. Amendment to the shareholders register and granting of power;

7. Full restatement of the articles of incorporation without changing the corporate purpose but, among other things, amending and adding all necessary articles in relation to the creation of classes of shares; and

8. Miscellaneous.

II- The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will remain annexed to the present deed.

III- The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to convert, with immediate effect, the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the US dollars (USD) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 22 April at 3.00 pm CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of one point three thousand eight hundred seventeen ten thousandths US dollar (USD 1.3817), so as to bring the capital of the Company from its current amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000) to twenty-seven thousand six hundred thirty-four US Dollars (USD 27,634.-).

The general meeting subsequently resolves to convert the par value per share from one Euro (EUR 1.-) into one cent of a US Dollar (USD 0.01) so that the share capital of the Company is represented by two million seven hundred sixty three thousand four hundred (2,763,400) shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each.

The so converted shares are held as follows:

- one million four hundred eighty-four thousand nine hundred sixty-six (1,484,966) shares shall be held by CCP IX N^o1,

- one million two hundred thirty-seven thousand five hundred ninety-six (1,237,596) shares each shall be held by CCP IX N^o2, and

- forty thousand eight hundred thirty-eight (40,838) shares shall be held by CCP IX Co-Investment.

Second resolution

The general meeting resolves to create ten (10) classes of shares, namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares, the terms of which are set out in more details in the restated articles of association hereafter.

As a result of the above, the general meeting resolves to convert the existing two million seven hundred sixty-three thousand four hundred (2,763,400) existing shares into two million seven hundred sixty-three thousand four hundred (2,763,400) class A shares. The so converted shares are held as follows:

- one million four hundred eighty-four thousand nine hundred sixty-six (1,484,966) class A shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each shall be held by CCP IX N°1,
- one million two hundred thirty-seven thousand five hundred ninety-six (1,237,596) class A shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each shall be held by CCP IX N°2,
- forty thousand eight hundred thirty-eight (40,838) class A shares having a par value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each shall be held by CCP IX Co-investment.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred seventy-two thousand three hundred sixty-six US Dollars (USD 972,366.-) in order to increase it from its current amount of twenty-seven thousand six hundred thirty-four US Dollars (USD 27,634.-) up to an amount of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) through the issuance of ninety-seven million two hundred thirty-six thousand and six hundred (97,236,600) shares, having a nominal value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each, (the "Newly Issued Shares"), divided as follows:

- a. seven million two hundred thirty-six thousand six hundred (7,236,600) class A shares;
- b. ten million (10,000,000) class B shares;
- c. ten million (10,000,000) class C shares;
- d. ten million (10,000,000) class D shares;
- e. ten million (10,000,000) class E shares;
- f. ten million (10,000,000) class F shares;
- g. ten million (10,000,000) class G shares;
- h. ten million (10,000,000) class H shares;
- i. ten million (10,000,000) class I shares;
- j. ten million (10,000,000) class J shares.

The Newly Issued Shares are subscribed for as follows:

(A) Charterhouse General Partners (IX) Limited, a Private Limited Company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number 1724491, acting as general partner of CCP IX LP No. 1, aforementioned, here represented by Mr. Matthias Le Pan, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given on 24 April 2014, subscribed for fifty-two million two hundred fifty-one thousand nine hundred forty-four (52,251,944) shares, having a nominal value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each as follows:

- three million eight hundred eighty-eight thousand seven hundred twenty-five (3,888,725) class A shares;
- five million three hundred seventy-three thousand six hundred ninety-one (5,373,691) class B shares;
- five million three hundred seventy-three thousand six hundred ninety-one (5,373,691) class C shares;
- five million three hundred seventy-three thousand six hundred ninety-one (5,373,691) class D shares;
- five million three hundred seventy-three thousand six hundred ninety-one (5,373,691) class E shares;
- five million three hundred seventy-three thousand six hundred ninety-one (5,373,691) class F shares;
- five million three hundred seventy-three thousand six hundred ninety-one (5,373,691) class G shares;
- five million three hundred seventy-three thousand six hundred ninety-one (5,373,691) class H shares;
- five million three hundred seventy-three thousand six hundred ninety-one (5,373,691) class I shares; and
- five million three hundred seventy-three thousand six hundred ninety-one (5,373,691) class J shares.

The fifty-two million two hundred fifty-one thousand nine hundred forty-four (52,251,944) aforementioned shares were subscribed at a total subscription price of five hundred twenty-two thousand five hundred nineteen US Dollars and forty-four cent (USD 522,519.44), which have been entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been entirely paid up through a contribution in cash. The proof of the existence and of the value of has been produced to the undersigned notary.

(B) Charterhouse General Partners (IX) Limited, a Private Limited Company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom,

registered with Companies House under registration number 1724491, acting as general partner of CCP IX LP No. 2, aforementioned, here represented by Mr. Matthias Le Pan, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given on 24 April 2014, subscribed for forty-three million five hundred forty-seven thousand six hundred sixty-four (43,547,664) shares, having a nominal value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each as follows:

- three million two hundred forty thousand nine hundred thirty (3,240,930) class A shares;
- four million four hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-six (4,478,526) class B shares;
- four million four hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-six (4,478,526) class C shares;
- four million four hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-six (4,478,526) class D shares;
- four million four hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-six (4,478,526) class E shares;
- four million four hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-six (4,478,526) class F shares;
- four million four hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-six (4,478,526) class G shares;
- four million four hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-six (4,478,526) class H shares;
- four million four hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-six (4,478,526) class I shares; and
- four million four hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-six (4,478,526) class J shares.

The forty-three million five hundred forty-seven thousand six hundred sixty-four (43,547,664) aforementioned shares were subscribed at a total subscription price of four hundred thirty-five thousand four hundred seventy-six US dollars and sixty-four cent (USD 435,476.64.-), which have been entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been entirely paid up through a contribution in cash. The proof of the existence and of the value of has been produced to the undersigned notary.

(C) Charterhouse General Partners (IX) Limited, a Private Limited Company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number 1724491, acting as general partner of CCP IX Co-Investment LP, aforementioned, here represented by Mr. Matthias Le Pan, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given on 24 April 2014, subscribed for one million four hundred thirty-six thousand nine hundred ninety-two (1,436,992) shares, having a nominal value of one cent of a US Dollar (USD 0.01) each as follows:

- one hundred six thousand nine hundred forty-five (106,945) class A shares;
- one hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-three (147,783) class B shares;
- one hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-three (147,783) class C shares;
- one hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-three (147,783) class D shares;
- one hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-three (147,783) class E shares;
- one hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-three (147,783) class F shares;
- one hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-three (147,783) class G shares;
- one hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-three (147,783) class H shares;
- one hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-three (147,783) class I shares; and
- one hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-three (147,783) class J shares.

The one million four hundred thirty-six thousand nine hundred ninety-two (1,436,992) aforementioned shares were subscribed at a total subscription price of fourteen thousand three hundred sixty-nine US dollars and ninety-two cent US Dollar (USD 14,369.92), which have been entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been entirely paid up through a contribution in cash. The proof of the existence and of the value of has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting resolves to change the accounting year of the Company so as to begin on 1 February and to end on 31 January of the following year.

The general meeting further resolves that the current financial year of the Company which began on 19 March 2014 shall end on 31 January 2015.

Fifth resolution

The general meeting resolves to delete article 11 of the articles of incorporation of the Company which reads: "Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company." and hereby ceases to exist.

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the register of shareholders of the Company.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders decides to fully restate the articles of association of the Company, without changing the corporate purpose, which shall henceforth read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the Shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “Evergreen Skills Holding Lux”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at one million U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) divided into:

- ten million (10,000,000) Class A Shares (the “Class A Shares”),
- ten million (10,000,000) Class B Shares (the “Class B Shares”),
- ten million (10,000,000) Class C Shares (the “Class C Shares”),
- ten million (10,000,000) Class D Shares (the “Class D Shares”),
- ten million (10,000,000) Class E Shares (the “Class E Shares”),
- ten million (10,000,000) Class F Shares (the “Class F Shares”),
- ten million (10,000,000) Class G Shares (the “Class G Shares”),
- ten million (10,000,000) Class H Shares (the “Class H Shares”),
- ten million (10,000,000) Class I Shares (the “Class I Shares”), and
- ten million (10,000,000) Class J Shares (the “Class J Shares”),

each Share with a nominal value of one cent of a U.S. Dollar (USD 0.01-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall hereinafter together be referred to as the “Shares” and each a “Share”.

Art. 7. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 8. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

Art. 9. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 8), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

(a) The “Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

(b) The “Total Cancellation Amount” shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class, unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 10. The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 11. The Company’s Shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the Share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of management composed of at least one (1) class A Manager and one (1) class B Manager, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A Manager and one class B Manager. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The board of management shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the sole manager / board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company’s object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of February and ends on the thirty-first of January.

Art. 22. Each year on the thirty-first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in Articles 27 and 28.

Art. 24. The manager, the board of management or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of management no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, in accordance with the provisions set forth in Articles 27 and 28.

Art. 25. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 26. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Art. 27. In the event of a dividend declaration and subject to article 23 of these articles of association, the funds available for distribution shall be distributed as follows:

(a) an amount determined pursuant to Article 28 below shall be distributed equally to all shareholders of each class of Shares, pro rata to their shareholding, then,

(b) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in existence in the reverse alphabetical order (i.e. Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares, Class B Shares, and if only Class A Shares are in existence, Class A Shares), it being understood that the funds available for distribution shall not be higher than the Available Amount.

Art. 28. The amount indicated under article 27 (a) above shall be determined as follows:

(i) holders of Class A Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of each Class A Share they own in the Company, then,

(ii) holders of Class B Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of each Class B Share they own in the Company, then,

(iii) holders of Class C Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of each Class C Share they own in the Company, then,

(iv) holders of Class D Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of each Class D Share they own in the Company, then,

(v) holders of Class E Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of each Class E Share they own in the Company, then,

(vi) holders of Class F Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of each Class F Share they own in the Company, then,

(vii) holders of Class G Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of each Class G Share they own in the Company, then,

(viii) holders of Class H Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of each Class H Share they own in the Company, and then,

(ix) holders of Class I Shares shall be entitled to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of each Class I Share they own in the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 29. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 30. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Definitions

Art. 31. The following capitalized terms shall have the following meaning in the present articles of incorporation:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

It being understood that in case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one Class of Shares, further to an operation which was realized prior to such repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of this repurchase will take into account such additional profit.

Class A Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class B Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class C Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class D Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class E Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class F Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class G Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class H Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class I Shares has the meaning set forth in Article 6.

Class J Shares has the meaning set forth in Article 6.

Company has the meaning set forth in Article 1.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) calendar days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Share has the meaning set forth in Article 6.

Shares has the meaning set forth in Article 6.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch,

ONT COMPARU:

1. Charterhouse General Partners (IX) Limited agissant comme general partner au nom de CCP IX LP No.1, un Limited Partnership, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 DX, UK, ("CCP IX N°1");

2. Charterhouse General Partners (IX) Limited agissant comme general partner au nom de CCP IX LP No.2, un Limited Partnership, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 DX, UK, ("CCP IX N°2");

3. Charterhouse General Partners (IX) Limited agissant comme general partner au nom de CCP IX Co-Investment LP, un Limited Partnership, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 DX, UK, ("CCP IX Co-Investment");

ici représentés par Mr. Matthias Le Pan, maître en droit de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 24 April 2014, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec celui.

Les comparantes étant tous les associés de Evergreen Skills Holding Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec un capital social de EUR 20,000.-, enregistré avec le Registre de Commerce et des Société du Luxembourg sous numéro B 186.055, constitué par le droit du Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire Jean-Paul Meyers, de résidence à Rambrouch, le 19 mars 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures.

Les associés présents ont exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- La présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Conversion du capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en US dollars (USD) et conversion de la valeur nominale par part sociale d'un Euro (EUR 1.-) à un centime de dollar (USD 0.01);

2. Création de dix (10) classes de parts sociales, notamment classe A parts sociales, class B parts sociales, classe C parts sociales, classe D parts sociales, classe E parts sociales, classe F parts sociales, classe G parts sociales, classe H parts sociales, classe I parts sociales, and classe J parts sociales et subséquent conversion des parts sociales existantes en classe A parts sociales;

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de vingt-sept mille six cent trente-quatre US dollar (USD 27.634,-) à un montant de un million US Dollar (USD 1.000.000,-) par l'émission de quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-six mille six cent (97.236.600) parts sociales avec une valeur nominal d'un cent (USD 0,01) chacune;

4. Modification de l'année sociale de la Société;

5. Suppression de l'article 11 des statuts de la Société;

6. Modification du registre des associés et délégation de pouvoir;

7. Refonte intégrale des statuts sans modification de l'objet social mais modifiant et ajoutant tous les articles nécessaires en relation avec la création de classes de parts sociales; et

8. Divers.

II- Resteront annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III- L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV- La présente assemblée, représentant l'entier capital social, est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en la devise US dollars (USD), sur base du taux d'échange affiché sur le site web officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int) le 22 avril à 15.00 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1,-) est l'équivalent de un dollar américain et trois mille huit cent dix-sept dix millièmes (USD 1,3817), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille euro (EUR 20.000,-) à vingt-sept mille six cent trente-quatre dollars américains (USD 27.634,-).

L'assemblée générale décide en conséquence de convertir la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1,-) à un centime de dollar américain (USD 0,01) pour que le capital social de la Société soit représenté par deux millions sept cent soixante-trois mille quatre cent (2.763.400) parts sociales ayant une valeur nominal d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Les parts sociales ainsi converties sont détenues comme suit:

- Un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-six (1.484.966) parts sociales seront tenues par CCP IX N°1,
- un million deux cent trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-seize (1.237.596) parts sociales seront tenues par CCP IX N°2, et
- quarante mille huit cent trente-huit (40.838) parts sociales seront tenues par CCP IX Co-Investment.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer dix (10) classes de parts sociales, nommément les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J, les conditions attachées à ces dernières seront détaillées dans les statuts révisés ci-après.

Ainsi, l'assemblée générale décide de convertir les deux millions sept cent soixante-trois mille quatre cent (2.763.400) parts sociales existantes en deux millions sept cent soixante-trois mille quatre cent (2.763.400) parts sociales de classe A. Les parts sociales ainsi converties sont détenues comme suit:

- un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-six (1.484.966) parts sociales de classe A ayant une valeur nominal d'un centime de Dollar américain (USD 0.01) chacune étant détenue par CCP IX N°1,
- un million deux cent trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-seize (1.237.596) parts sociales de classe A ayant une valeur nominal d'un centime de Dollar américain (USD 0.01) chacune étant détenue par CCP IX N°2,
- quarante mille huit cent trente-huit (40.838) parts sociales de classe A ayant une valeur nominal d'un centime de Dollar américain (USD 0.01) chacune étant détenue par CCP IX Co-investment.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-douze mille trois cent soixante-six dollars américains (USD 972.366,-) pour l'augmenter de son montant actuel de vingt-sept mille six cent trente-quatre dollars américains (USD 27.634,-) à un montant d'un million US Dollars (USD 1.000.000,-) par l'émission de quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-six mille six cents (97.236.600) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime US Dollar (USD 0,01) chaque, (les "Parts Sociales Nouvellement Emises"), divisé comme suit:

- a. sept millions deux cent trente-six mille six cents (7.236.600) parts sociales de classe A;
- b. dix millions (10.000.000) parts sociales de classe B;
- c. dix millions (10.000.000) parts sociales de classe C;
- d. dix millions (10.000.000) parts sociales de classe D;
- e. dix millions (10.000.000) parts sociales de classe E;
- f. dix millions (10.000.000) parts sociales de classe F;
- g. dix millions (10.000.000) parts sociales de classe G;
- h. dix millions (10.000.000) parts sociales de classe H;
- i. dix millions (10.000.000) parts sociales de classe I; et
- j. dix millions (10.000.000) parts sociales de classe J.

Les Parts Sociales Nouvellement Emises sont souscrites comme suit:

(A) Charterhouse General Partners (IX) Limited, une Private Limited Company constituée et fonctionnant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 1724491, agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX LP No. 1, susmentionné, représenté par Mr. Matthias Le Pan, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription, délivré le 24 avril 2014, a souscrit pour cinquante-deux millions deux cent cinquante et un mille neuf cent quarante-quatre (52.251.944) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01) chacune et divisées comme suit:

- trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-cinq (3.888.725) parts sociales de classe A;
- cinq millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-onze(5.373.691) parts sociales de classe B;
- cinq millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-onze(5.373.691) parts sociales de classe C;
- cinq millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-onze(5.373.691) parts sociales de classe D;
- cinq millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-onze(5.373.691) parts sociales de classe E;
- cinq millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-onze(5.373.691) parts sociales de classe F;
- cinq millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-onze(5.373.691) parts sociales de classe G;
- cinq millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-onze(5.373.691) parts sociales de classe H;
- cinq millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-onze(5.373.691) parts sociales de classe I; et
- cinq millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-onze(5.373.691) parts sociales de classe J.

Les cinquante-deux millions deux cent cinquante et un mille neuf cent quarante-quatre (52.251.944) parts sociales mentionnées ont été souscrites pour un prix de souscription total de cinq cent vingt-deux mille cinq cent dix-neuf dollars américains et quarante-quatre cents (USD 522519,44), qui a été entièrement affecté au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire. La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

(B) Charterhouse General Partners (IX) Limited, une Private Limited Company constituée et fonctionnant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 1724491, agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX LP No. 2, susmentionné, représenté par Mr. Matthias Le Pan, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription, délivré le 24 avril 2014, a souscrit pour quarante-trois millions cinq cent quarante-sept mille six cent soixante-quatre (43.547.664) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01) chacune et divisées comme suit:

- trois millions deux cent quarante mille neuf cent trente (3.240.930) parts sociales de classe A;
- quatre millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-six (4.478.526) parts sociales ordinaires de classe B;
- quatre millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-six (4.478.526) parts sociales de classe C;
- quatre millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-six (4.478.526) parts sociales de classe D;
- quatre millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-six (4.478.526) parts sociales de classe E;
- quatre millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-six (4.478.526) parts sociales de classe F;
- quatre millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-six (4.478.526) parts sociales de classe G;
- quatre millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-six (4.478.526) parts sociales de classe H;
- quatre millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-six (4.478.526) parts sociales de classe I; et
- quatre millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-six (4.478.526) parts sociales de classe J.

Les quarante-trois millions cinq cent quarante-sept mille six cent soixante-quatre (43.547.664) parts sociales mentionnées ont été souscrites pour un prix de souscription total de quatre cent trente-cinq mille quatre cent soixante-seize dollars américains et soixante-quatre cents (USD 435.476,64), qui a été entièrement affecté au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire. La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

(C) Charterhouse General Partners (IX) Limited, une Private Limited Company constituée et fonctionnant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 1724491, agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX Co-Investment LP, susmentionné, représenté par Matthias Le Pan, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription, délivré le 24 avril 2014, a souscrit pour un million quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.436.992) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01) chacune et divisées comme suit:

- cent six mille neuf cent quarante-cinq (106.945) parts sociales de classe A;
- cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (147.783) parts sociales de classe B;
- cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (147.783) parts sociales de classe C;
- cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (147.783) parts sociales de classe D;

- cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (147.783) parts sociales de classe E;
- cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (147.783) parts sociales de classe F;
- cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (147.783) parts sociales de classe G;
- cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (147.783) parts sociales de classe H;
- cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (147.783) parts sociales de classe I; et
- cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (147.783) parts sociales de classe J.

Les un million quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.436.992) parts sociales mentionnées ont été souscrites pour un prix de souscription total de quatorze mille trois cent soixante-neuf dollars américains et quatre-vingt-douze cents (USD 14.369,92), qui a été entièrement affecté au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire. La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la Société pour commencer le 1 février et de terminer le 31 janvier de l'année suivante.

L'assemblée générale décide ainsi que l'année sociale de la Société en cours ayant commencé le 19 mars 2014 se terminera le 31 janvier 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'abroger l'article 11 des statuts qui avait la teneur suivante: «Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelques motifs que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise chaque gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom de la Société aux modifications du registre des associés de la Société.

Septième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de refondre intégralement les statuts de la société, sans que l'objet social soit modifié, qui doit, dès à présent se lire comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des Parts Sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Evergreen Skills Holding Lux».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à un million U.S. Dollars (USD 1.000.000,-) divisé en:

- dix millions (10.000.000) Parts Sociales de classe A («Parts Sociales de Classe A»),
- dix millions (10.000.000) Parts Sociales de classe B («Parts Sociales de Classe B»),
- dix millions (10.000.000) Parts Sociales de classe C («Parts Sociales de Classe C»),

- dix millions (10.000.000) Parts Sociales de classe D («Parts Sociales de Classe D»),
- dix millions (10.000.000) Parts Sociales de classe E («Parts Sociales de Classe E»),
- dix millions (10.000.000) Parts Sociales de classe F («Parts Sociales de Classe F»),
- dix millions (10.000.000) Parts Sociales de classe G («Parts Sociales de Classe G»),
- dix millions (10.000.000) Parts Sociales de classe H («Parts Sociales de Classe H»),
- dix millions (10.000.000) Parts Sociales de classe I («Parts Sociales de Classe I»), et
- dix millions (10.000.000) Parts Sociales de classe J («Parts Sociales de Classe J»),

chaque Parts Sociales avec une valeur nominal de un centime d'un Dollar des Etats Unis (USD 0.01-) et avec les droits et obligations prévus par les présents statuts.

Les Parts Sociales de classe A, les Parts Sociales de classe B, les Parts Sociales de classe C, les Parts Sociales de classe D, les Parts Sociales de classe E, les Parts Sociales de classe F, les Parts Sociales de classe G, les Parts Sociales de classe H, les Parts Sociales de classe I et les Parts Sociales de classe J seront ci-après dénommés ensemble les «Parts Sociales» et seul comme une «Part Sociale».

Art. 7. Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des associés adopté de la façon nécessaire pour une modification des présents statuts.

Art. 8. Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la(es) classe(s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de séries de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de classe J).

Art. 9. Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 8), cette classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation tel que défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée détenue et annulée.

(a) La «Valeur d'Annulation par Parts Sociales» sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de Parts Sociales de la classe de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

(b) Le «Montant Total de l'Annulation» sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires appropriés. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des classe de Parts Sociales de classe J, I, H, G, F, E, D, C, B et A, sera le Montant Disponible de la classe correspondante au moment de l'annulation de ladite classe, à moins d'une décision contraire prise par l'assemblée générale des associés de façon prévu pour une modification des statuts, sous condition que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

Une fois les Parts Sociales de la ou des classes concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 10. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Entre vifs, ils ne peuvent être cédés à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A et un gérant de classe B. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Distribution de bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan ci-mentionné.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) qui seront affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde peut être distribué aux associés par décision d'une assemblée générale des associés conformément aux articles 27 et 28.

Art. 24. Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance au moins deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution conformément aux articles 27 et 28.

Art. 25. Le compte de la prime d'émission, peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux présents statuts. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 26. Les dividendes déclarées peuvent être payées dans la devise choisie par le gérant ou selon le cas par le conseil de gérance et peuvent être payées au lieu et en temps déterminé par le gérant ou selon le cas par le conseil de gérance. Le gérant ou selon le cas le conseil de gérance peut déterminer le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement.

Art. 27. En cas de déclaration de dividende et sous réserve des dispositions de l'article 23 des statuts, les fonds disponibles doivent être distribués de la façon suivante:

(a) un montant déterminé conformément à l'article 28 ci-dessous, sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales au prorata de leurs Parts Sociales sans égard à la classe de Parts Sociales, puis

(b) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales existante dans l'ordre alphabétique inversé (c.à.d. les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe B puis, s'il existe seulement des Parts Sociales de Classe A alors les parts Sociales de Classe A),

étant entendu que les fonds disponibles pour distribution ne doivent pas être plus élevés que le Montant Disponible.

Art. 28. Le montant indiqué à l'article 27 (a) ci-dessus devra être déterminé comme suit:

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe A se verront allouer un montant de zéro point soixante pourcent (0.60%) par an de la valeur nominale de chacune des parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent dans la Société; puis,

(ii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe B se verront allouer un montant de zéro point cinquante-cinq pourcent (0.55%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent dans la Société; puis,

(iii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe C se verront allouer un montant de zéro point cinquante pourcent (0.50%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent dans la Société; puis,

(iv) les détenteurs de Parts Sociales de Classe D se verront allouer un montant de zéro point quarante-cinq pourcent (0.45%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent dans la Société;

(v) les détenteurs de Parts Sociales de Classe E se verront allouer un montant de zéro point quarante pourcent (0.40%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent dans la Société; puis,

(vi) les détenteurs de Parts Sociales de Classe F se verront allouer un montant de zéro point trente-cinq pourcent (0.35%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent dans la Société; puis,

(vii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe G se verront allouer un montant de zéro point trente pourcent (0.30%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent dans la Société; puis,

(viii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe H se verront allouer un montant de zéro point vingt-cinq pourcent (0.25%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent dans la Société; et puis,

(ix) les détenteurs de Parts Sociales de Classe I se verront allouer un montant de zéro point vingt pourcent (0.20%) par an de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent dans la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 29. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué entre les associés conformément et ayant comme résultat économique global le même résultat que les règles de distribution de dividende.

Art. 30. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

G. Définitions

Art. 31. Les termes suivants en majuscules auront la signification suivante dans les présents statuts:

Le «Montant Disponible» signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté des années précédentes) et augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées des années précédentes) et (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires applicables et (sans double comptage, pour écarter tout doute) de sorte que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P + RL)$$

Où

MD = Montant Disponible;

BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission);

B = toutes réserves librement distribuables;

RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler;

P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées);

RL = toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts; étant entendu qu'au cas où la Société réaliserait de bénéfices supplémentaires (ex. un paiement de complément de prix) après le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales, du a une opération qui a été réalisé avant ledit rachat, alors le Montant Disponible retenu à l'occasion de ce rachat prendra en compte le bénéfice supplémentaire.

Parts Sociales de Classe A a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe B a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe C a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe D a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe E a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe F a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe G a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe H a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe I a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales de Classe J a la signification définie par Article 6.

Société a la signification définie par Article 1.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui ne précède de pas plus que huit (8) jours de calendrier avant le rachat et l'annulation des classes de Parts Sociales concernées.

Part Sociale a la signification définie par Article 6.

Parts Sociales a la signification définie par Article 6.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Le Pan, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 mai 2014. Relation: RED/2014/1010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 mai 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014065726/816.

(140077141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 295.650.327,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.280.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064848/10.

(140075891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Expert Hunt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 186.828.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Michel COLLAS, consultant en ressources humaines, né à Flers (France), le 28 janvier 1960, demeurant à L-1870 Luxembourg, 146, rue Kohlenberg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Expert Hunt S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la recherche et la sélection de professionnels, ainsi que le placement de personnel qualifié. La Société fournit également des services de conseil en ressources humaines et recrutement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Michel COLLAS, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de

substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
2. Monsieur Jean-Michel COLLAS, consultant en ressources humaines, né à Flers (France), le 28 janvier 1960, demeurant à L-1870 Luxembourg, 146, rue Kohlenberg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. COLLAS, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2014. LAC/2014/19801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014065729/130.

(140076605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Leon Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 225, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 186.803.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour de mai.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Esad BECIROVIC, façadier- plafonnier, né le 25 juin 1969 à Banja-Luka, Bosnie-Herzégovine, demeurant au L-3512 Dudelange, 225 rue de la Libération,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'activité d'entrepreneur de construction et de génie civil, de carreleur-marbrier-tailleur de pierre, de peintre-plafonneur-façadier, d'entrepreneur de terrassement, d'entrepreneur de forage et d'ancrage, d'entrepreneur paysagiste, de fumiste, de confectionneur de chape, de monteur d'échafaudages, de poseur-monteur de fenêtres de portes et de meubles préfabriqués, de décorateur d'intérieur.

La Société aura également pour objet les activités et services commerciaux ainsi que de promoteur immobilier.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «LEON BAU SARL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Dudelange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance, dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et

sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Esad BECIROVIC, pré-qualifié, cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cent quarante euros (EUR 940,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Abel Joaquim GUEDES FERREIRA, gérant de société, né le 4 juin 1975 à Vilarinho dos Freires Peso da Rugua, demeurant au L-3512 Dudelange, 225, rue de la Libération.

2.- Est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Esad BECIROVIC, précité, façadier-plafonnier, né le 25 juin 1969 à Banja-Luka, Bosnie-Herzégovine, demeurant au L-3512 Dudelange, 225, rue de la Libération.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au L-3512 Dudelange, 225, rue de la Libération,.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement constituée, celle-ci doit être en possession des autorisations de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. BECIROVIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 mai 2014. Relation: DIE/2014/5635. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 mai 2014.

Référence de publication: 2014065124/161.

(140075826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 92.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064855/10.

(140075964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Deutsche Finanz A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 108.028.

Extrait des résolutions

Le conseil d'administration de la société en date du 22 avril 2014 a décidé de nommer un président du conseil d'administration en la personne d'Adrien Rollé, domicilié professionnellement au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

DEUTSCHE FINANZ AG SA

Référence de publication: 2014064931/14.

(140075411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

ColMarket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 164.517.

Il résulte du contrat daté du 28 janvier 2014 ayant effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 que les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
KOHNEN & PARTNER A.G. 62, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg	12.600
Total:	12.600 parts sociales

Luxembourg, le 28 janvier 2014. Signature.

Référence de publication: 2014065645/16.

(140077186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Lux Prime Pension - Caisse de Pension, Fondation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 50.

Budget pour l'exercice 2014

DEBIT		CREDIT	
Charges des sinistres	2.500.000	Profits provenant de la réalisation de placements	2.500.000
Moins-values non réalisées sur placements	1.000.000	Participations aux bénéfices et ristournes	1.800.000
Variations provisions techniques	750.000		
Frais généraux	50.000		
	<u>4.300.000</u>		<u>4.300.000</u>

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Corinne Ludes / Christiane Deckenbrunnen

Président / Administrateur

Bilan

31 décembre 2013

(exprimé en euros)

ACTIF	31.12.2013	31.12.2012
Placements (Note 3)		
Autres placements financiers		
Actions et parts dans des fonds communs de placement	34.702.655	35.764.892
Autres éléments d'actif		
Avoirs en banque	92.757	194.965
	<u>34.795.412</u>	<u>35.959.857</u>
PASSIF	31.12.2013	31.12.2012
Capitaux propres (Note 4)		
Résultats reportés	6.428.690	6.428.690
Provisions techniques (Note 5)		
Provision d'assurance-vie	20.706.701	20.093.382
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	7.644.521	9.420.007
	<u>28.351.222</u>	<u>29.513.389</u>
Dettes		
Autres dettes	15.500	17.778
	<u>34.795.412</u>	<u>35.959.857</u>

Annexe - suite
31 décembre 2013

	2013	2012
Compte technique de l'assurance vie		
Primes acquises, nettes de réassurance		
Primes brutes émises	18.732	136.035
Produits des placements		
Produits des autres placements	105	810
Profits provenant de la réalisation de placements	2.532.258	1.225.995
Plus-values non réalisées sur placements (Note 3)	-	2.644.340
	<u>2.551.095</u>	<u>4.007.180</u>
Charges des sinistres		
Montants payés (Note 6)	(2.291.134)	(2.518.288)
Variation des autres provisions techniques		
Provision d'assurance-vie (Note 5)	(613.319)	(1.054.087)
Participations aux bénéfices et ristournes (Note 5)	1.775.486	(375.677)
Frais d'exploitation nets		
Frais d'administration	(32.721)	(34.189)
Charges des placements		
Pertes provenant de la réalisation des placements	(118.685)	(24.939)
Moins-values non réalisées sur placements (Note 3)	<u>(1.270.722)</u>	-
	<u>(2.551.095)</u>	<u>(4.007.180)</u>
Résultat du compte technique de l'assurance-vie	-	-
Résultat de l'année	-	-

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

Annexe
31 décembre 2013

Note 1. Généralités. La Caisse de Pension des Employés de BGL BNP Paribas (l'"Établissement") est un établissement d'utilité publique constitué le 25 juin 1970 et régi par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances à Luxembourg, par la loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension (la "Loi") et par le règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux assurances (le "Règlement grand-ducal").

Le siège social de l'Établissement est situé 50, avenue J.-F. Kennedy à Luxembourg.

L'Établissement a pour objet principal la gestion des biens qui composent son patrimoine et l'affectation de celui-ci à l'allocation aux employés de BGL BNP Paribas (anciennement BGL S.A., Fortis Banque Luxembourg) (la "Banque"), ainsi qu'à certains de leurs proches parents, d'un complément à la pension de vieillesse versé par la Caisse de Pension des Employés Privés.

Au cours de l'année 2001, un nouveau règlement de pension est entré en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000 (le "Nouveau Plan"), fixant les règles relatives aux régimes complémentaires de pension en conformité avec la Loi, en remplacement du règlement de pension entré en vigueur le 1^{er} juillet 1970 (l'"Ancien Plan") et modifié les 1^{er} juillet 1995 et 10 décembre 1997 (l'"Ancien Plan Modifié"). Au 31 décembre 2013, seuls 2 affiliés «actifs» (2012 - 2) sont soumis à l'Ancien Plan (Note 5). Les autres affiliés, ayant accepté l'Ancien Plan Modifié, ont été transférés dans le Nouveau Plan avec effet au 1^{er} janvier 2001. Le nombre d'affiliés au Nouveau Plan au 1 janvier 2013 s'élève à 1.136 (2012 -1.188). Le nombre de bénéficiaires de rentes pris en compte au 31 décembre 2013 s'élève à 32 (2012 - 32) (Notes 5 et 7).

Au cours de l'année 2009, l'Établissement a changé de nom et est devenu Lux Prime Pension - Caisse de Pension.

Note 2. Principales méthodes comptables. L'Établissement tient ses livres en Euros et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

Format des comptes annuels

Les chiffres ont été préparés en accord avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes des sociétés d'assurance et de réassurance.

Placements

Les placements en valeurs mobilières sont évalués à leur valeur de marché déterminée sur base de leur cotation de fin d'année convertie au taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les cessions de valeurs mobilières sont valorisées au coût moyen pondéré.

Provisions techniques

- Provision d'assurance-vie

La provision d'assurance-vie représente la valeur actuarielle estimée des indemnités futures à payer aux bénéficiaires de l'Établissement. Cette provision est calculée en fin d'année selon les modalités et les bases techniques généralement admises par les méthodes actuarielles. Les mouvements dans la provision d'assurance-vie sont enregistrés sous la rubrique "Variation des autres provisions techniques - Provision d'assurance-vie".

- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

Conformément au Règlement grand-ducal, l'Établissement a constitué aux 31 décembre 2013 et 2012 une provision pour participations aux bénéfices et ristournes; celle-ci fait l'objet d'une dotation (respectivement d'une reprise) annuelle à hauteur de l'intégralité du résultat annuel positif (respectivement négatif), avant dotation à (respectivement reprise de) la provision. Les mouvements dans la provision pour participations aux bénéfices et ristournes sont enregistrés sous la rubrique "Participations aux bénéfices et ristournes".

Produits des placements

Les revenus d'intérêts provenant des placements sont enregistrés dans le compte de profits et pertes. Les dividendes provenant des placements sont enregistrés dans le compte de profits et pertes à la date de détachement de coupon.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les actifs et les dettes en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les transactions en devises étrangères durant l'année sont enregistrées aux taux de change du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes de change réalisés et non réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

Certains montants du comparatif ont été reclassés pour être en conformité avec la présentation adoptée en 2013. Ces reclassements sont sans impact sur le résultat.

Note 3. Placements. Aux 31 décembre 2013 et 2012, les placements détenus par l'Établissement se composent comme suit:

Description	Coût d'acquisition 31/12/2012 EUR	Moins-values non réalisées 31/12/2012 EUR	Plus-values non réalisées 31/12/2012 EUR	Valeur de marché 31/12/2012 EUR	Valeur nette comptable 31/12/2012 EUR
Parts dans des OPCVM	32.386.730	(62.483)	3.440.645	35.764.892	35.764.892
	<u>32.386.730</u>	<u>(62.483)</u>	<u>3.440.645</u>	<u>35.764.892</u>	<u>35.764.892</u>
Description	Coût d'acquisition 31/12/2013 EUR	Moins-values non réalisées 31/12/2013 EUR	Plus-values non réalisées 31/12/2013 EUR	Valeur de marché 31/12/2013 EUR	Valeur nette comptable 31/12/2013 EUR
Parts dans des OPCVM	32.595.215	(65.438)	2.172.878	34.702.655	34.702.655
	<u>32.595.215</u>	<u>(65.438)</u>	<u>2.172.878</u>	<u>34.702.655</u>	<u>34.702.655</u>

Aux 31 décembre 2013 et 2012, l'Établissement n'a pas de placements dans des entreprises liées.

Note 4. Capitaux propres. En tant qu'établissement d'utilité publique, l'Établissement ne dispose pas de capital propre et n'est pas obligé de constituer de réserve légale.

Note 5. Provisions techniques.

Provision d'assurance-vie

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la provision d'assurance-vie se compose comme suit:

	2013 EUR	2012 EUR
Provision pour complément de retraite - Ancien Plan	583.727	540.279
Provision pour complément de retraite - Nouveau Plan	18.673.795	17.975.099
Provision pour bénéficiaires actuels de rentes - Ancien et Nouveau Plans (Note 7)	1.449.179	1.578.004
	<u>20.705.701</u>	<u>20.093.382</u>

A partir du 1^{er} janvier 2000, l'effectif de l'Établissement s'est converti en un groupe fermé, les employés engagés à partir de cette date étant regroupés dans d'autres régimes complémentaires de pension créés par la Banque.

Le Règlement Grand-Ducal du 15 janvier 2001 a fixé les bases techniques servant à la détermination des valeurs actuelles de la rente des services passés à la table de mortalité STATEC 65-95 et à un taux d'intérêt technique de 5 %.

Pour les employés affiliés sous le Nouveau Plan, une dotation théorique de la Banque à l'Établissement a été calculée conformément à la méthode prévue par le plan de financement établi selon la Loi, à savoir la méthode de l'"Aggregate Cost". Il n'y a pas eu de dotation au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 en raison du niveau important de couverture des provisions techniques (valeur actuelle des droits acquis) par les actifs du bilan.

Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes

Note 5. Provisions techniques - suite . Conformément au Règlement grand-ducal, l'Établissement a enregistré une provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes pour un montant de EUR 7.644.521 au 31 décembre 2013 (2012: EUR 9.420.007).

Note 6. Charges des sinistres. Les montants payés au cours de l'année 2013 s'élèvent à EUR 2.291.134.

Au cours de l'année 2002, le Conseil d'Administration de l'Établissement a décidé de proposer à ses affiliés un paiement en capital au lieu et en place d'une rente viagère. A ce titre, un montant en capital de EUR 11.967.400 a été payé en 2002. Les affiliés n'ayant pas opté pour cette offre ont continué à recevoir des indemnités mensuelles.

Note 7. Impôts et taxes. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances, l'Établissement ne bénéficie plus d'une exonération au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités. Aux 31 décembre 2013 et 2012, le résultat de l'Établissement est nul. Par conséquent, aucune charge relative à l'impôt sur le revenu des collectivités n'a été enregistrée au titre de ces années.

Note 8. Charges d'honoraires du cabinet d'audit. Catégorie d'honoraires relatifs à l'exercice (TVA incluse):

	2013	2012
	EUR	EUR
- Contrôle légal des états financiers	27.065	26.404

Référence de publication: 2014065113/169.

(140075734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

MN Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 175.581.

L'an deux mille quatorze, le six mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MN INVEST S.A." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 27 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1019 du 29 avril 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175.581.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur le vu de l'entièreté des titres au porteur les CINQ CENTS (500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Une liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: LAHSAINI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/05/2014. Relation: EAC/2014/6260. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09 mai 2014.

Référence de publication: 2014065170/59.

(140075743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

P & F Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 3, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 186.806.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize avril,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu

Fernandes Group s.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5416 Ehnen, 3, route du Vin, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 141.240,

ici représentée par son associé et gérant unique Monsieur Paulo Alexandre Antunes Fernandes, gérant de société, né à Valezim/Seia, Portugal, le 4 avril 1969, demeurant à L-5416 Ehnen, 3, route du Vin.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'achat et la vente, le négoce, l'import et l'export de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de produits alimentaires et de tabac, ainsi que l'exploitation d'un café, d'une brasserie, d'une pizzeria, d'un salon de thé ou plus généralement d'un débit de boissons alcoolisées ou non alcoolisées avec restauration.

- le commerce en général.

Elle pourra généralement effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de P & F Group S.à r.l..

La société pourra exercer son activité sous l'enseigne commerciale «Café des Sports».

Art. 4. Le siège social est établi à Ehnen.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant(s).

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par Fernandes Group S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2014.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée illimitée:

Monsieur Paulo Alexandre Antunes Fernandes, gérant de société, né à Valezim/Seia, Portugal, le 4 avril 1969, demeurant à L-5416 Ehnen, 3, route du Vin.

2. Le siège social est fixé à L-5416 Ehnen, 3, route du Vin.

Avertissement

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.A. Antunes Fernandes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 avril 2014. REM/2014/896. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014065203/97.

(140075990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Christeyns Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.485.

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "CHRISTEYNS LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 183485 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 546 du 28 février 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Monsieur Amaury LUDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Joëlle RAGOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du point 4.3 de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou de consultance, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers."

2. Modification du point 6.1 de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi."

3. Divers.

B) Que l'actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier le point 4.3 de l'article 4 ainsi que le point 6.1 de l'article 6 des Statuts et de donner dorénavant auxdits points les teneurs comme ci-avant reproduites dans l'ordre du jour sous les points 1) et 2).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, A. LUDES, J. RAGOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014. LAC/2014/18579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014065670/61.

(140077325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am zehnten April,

Vor der unterzeichnenden Notarin Karine Reuter, mit Amtssitz in Pétange,

in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Versammlung“) der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") „DWS INVEST“ (die „Gesellschaft“) mit Sitz in L-1115 Luxemburg, 2, Boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 86.435, statt.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 15.März 2002, durch Urkunde vom Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sanem gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Nummer 560 am 10.April 2002, veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 10 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Marco HIRTH geschäftsansässig 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Philipp SCHLOEDER, geschäftsansässig 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzähler Frau Elisabeth HORNIG geschäftsansässig 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Alsdann bat der Präsident den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

A) dass die Einladung zur außerordentlichen Generalversammlung gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am 21. März 2014, 1.April 2014 sowie 2.April 2014 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations und in der Tageszeitung Tageblatt veröffentlicht wurde.

B) dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

Tagesordnung

1. Änderung der folgenden Artikel der Satzung der SICAV:

a. Artikel 9 wird dahingehend geändert, dass die Länder, die unter die Ausnahmeregelung zum Prinzip der Risikostreuung fallen, nicht mehr in der Satzung aufgelistet werden. Stattdessen verweist die Satzung nun auf den Verkaufsprospekt.

Artikel 13 wird durch zwei Punkte ergänzt, die die Aussetzung der

b. Ausgabe und Rücknahme von Anteilen, sowie die Berechnung des Nettoinventarwerts rechtfertigen. Diese sind:

Wenn ein Teilfonds des DWS Invest ein Feederfonds ist und sein

- Masterfonds die Ausgabe, Rücknahme oder die Nettoinventarwert-Berechnung aussetzt;

- Im Falle einer Fusion, falls die Aussetzung angemessen erscheint, um die Rechte der Investoren zu schützen.

Artikel 16 und 22, die die Fusionsregeln von Teilfonds sowie der SICAV zum Gegenstand haben, werden kürzer gefasst indem größtenteils direkt auf die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen verwiesen wird. Es wird unter anderem klar gestellt, dass der

c. Verwaltungsrat über Teilfondsfusionen entscheiden kann und im Falle des Verschwindens der SICAV ändern sich die Voraussetzungen für die Annahme dieses Beschlusses durch die Generalversammlung. Es reicht nun eine einfache Mehrheit der anwesenden Investoren aus.

2. Verschiedenes.

B) dass die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

C) Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 150.896.762,020 sich im Umlauf befindenden Aktien, 270.731,8637 Aktien auf dieser Generalversammlung vertreten sind.

D) Folglich ist das Anwesenheitsquorum, welches zu einer Beschlussfassung erforderlich ist, nicht erreicht und eine zweite Generalversammlung muss einberufen werden, welche sodann über die Tagesordnung beschließen kann, gleich wie viele Aktien auf dieser zweiten Generalversammlung vertreten sind.

Sodann erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 10.15 Uhr für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé:s: M. HIRTH, P. SCHLOEDER, E. HORNIG, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 avril 2014. Relation: EAC/2014/5662. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 9 Mai 2014.

Référence de publication: 2014065714/60.

(140076436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

BioPharma Secured Investments III Sub, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.557.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 8 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veillez prendre note que Messieurs Andrew O'SHEA et David CATALA et Madame Fanny AUENALLAH, gérants, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour BioPharma Secured Investments III Sub

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014065594/16.

(140077132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

C.A. Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 17, Clos du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 172.740.

Les comptes annuels au 16 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 09/05/2014.

Référence de publication: 2014064856/10.

(140076092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Czame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activité de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 140.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 09/05/2014.

Référence de publication: 2014064871/10.

(140075923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

ELL Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.370.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 185.951.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ELL Luxembourg 0 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.177 (the "Sole Shareholder") being the sole shareholder of ELL Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.951 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 25 March 2014, which articles of association have not yet been published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, hereby represented by Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 April 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

(i) The Sole Shareholder holds all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda;

(ii) The items on which resolutions are to be passed are the following:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two million three hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (€ 2,357,500) to two million three hundred and seventy thousand Euro (€2,370,000) by the issue of two hundred thirty-five million seven hundred and fifty thousand (235,750,000) shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro cent (€0.01) (the "New Shares"), subscription to the New shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price thereof by way of a contribution in cash of an amount of two million three hundred fifty-seven thousand and five hundred Euros (€ 2,357,500) and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

After having duly considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million three hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (€ 2,357,500) to two million three hundred and seventy thousand Euro (€2,370,000) by the issue of the New Shares.

The New Shares are entirely subscribed and paid-up in full by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, through a contribution in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

It is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at two million three hundred and seventy thousand Euro (€2,370,000) divided into two hundred thirty-seven million (237,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,200.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Sole Shareholder, the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

«ELL Luxembourg 0 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.177 (l'«Associé Unique») étant l'associé unique de «ELL Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.951 (ci-après, la «Société»), constituée le 25 mars 2014 suivant acte reçu de maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, représentée par Me Julien De Mayer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 24 avril 2014 (qui restera annexée au présent pour être enregistrée avec ce dernier). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(iii) L'Associé Unique détient les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises de la Société de telle sorte que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique sur tous les points portés à l'ordre du jour;

(iv) Les points sur lesquels des décisions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux millions trois cent cinquante-sept mille cinq cents euros (2.357.500 €) pour le porter à deux millions trois cent soixante-dix mille euros (2.370.000 €) par l'émission au profit de l'Associé Unique de deux cent trente-cinq millions sept cent cinquante mille (235.750.000) parts sociales, d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un centime d'euro (0,01 €) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement de leur prix de souscription par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions trois cents cinquante-sept mille cinq cents euros (2.357.500 €), et modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Sur ce, l'Associé Unique a décidé comme suit:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions trois cent cinquante-sept mille cinq cents euros (2.357.500 €) pour le porter à deux millions trois cent soixante-dix mille euros (2.370.000 €) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites et intégralement payées par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, au moyen d'un apport en numéraire.

La preuve du paiement de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions trois cent soixante-dix mille euros (2.370.000 €) divisé en deux cent trente-sept millions (237.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 3.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document à l'Associé Unique, l'Associé Unique et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. DE MAYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. Relation: LAC/2014/20461. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014065741/111.

(140076791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

BCSSS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.777.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of April.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Coal Pension (Securities) Nominees Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered address at Ventana House 2, Concourse Way, Sheaf Street, S1 2BJ Sheffield, United Kingdom (the "Shareholder"),

hereby represented by Ms Chloé Lacaes, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 31st March 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of BCSSS Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand pound Sterling (GBP 15,000.-), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 180.777 and incorporated following a deed of the undersigned notary dated on 3 October 2013 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company from starting on 1st of January and ending on 31st of December to starting on 1st of April of each year and ending on 31st of March of the following year;

2 Subsequent amendment of article 13.1. of the Articles of Association of the Company;

3 Miscellaneous.

The shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves with retroactive effect as at 1 April 2014 to change the financial year end of the Company from starting on 1st of January and ending on 31st of December to starting on 1st of April of each year and ending on 31st of March of the following year.

Second resolution

In consequence of the above resolution the shareholder resolves to amend article 13.1. of the Articles of Association of the Company so that it shall from now on read as follows:

“ Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of April of each year and ends on the thirty-first (31st) of March of the following year.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d'avril.

Par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Coal Pension (Securities) Nominees Ltd, une société constituée et régie par les lois de Grande Bretagne, ayant son siège social au 2, Ventana House, Concourse Way, Sheaf Street, S1 2BJ Sheffield, Royaume-Uni («L'associé»),
ici représentée par Madame Chloé Lacaes, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mars 2014.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes au fin d'un dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de BCSSS Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quinze mille livres Sterling (GBP 15.000.-), dont le siège social est au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.777 et constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 3 octobre 2013 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de l'exercice social de la Société de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre par la période d'exercice commençant le 1^{er} avril de chaque année et se terminant le 31 mars de l'année suivante;

2 Modification subséquente de l'article 13.1 des statuts de la Société;

3 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2014, du changement de l'exercice social de la Société de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre par la période d'exercice commençant le 1^{er} avril de chaque année et se terminant le 31 mars de l'année suivante.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé décide de modifier l'article 13.1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) avril de chaque année et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Lacaes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2014. REM/2014/793. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014064830/99.

(140076311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Constance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.077.

—
EXTRAIT

A la suite du décès de M. Per DAHL, la totalité de ses parts sont revenues à son épouse qui, en date du 08 avril 2014, les a cédées comme suit:

- 50 parts sociales en faveur de M. Guttorm DAHL, né le 16.06.1966 à Oslo, Norvège, résidant au 19b Røahagan, 0754 Oslo, Norvège; et

- 50 parts sociales en faveur de M. Simen Bolstad DAHL, né le 15.05.1971 à Oslo, Norvège, résidant à 12, Jongskollen, 1337 Sandvika, Norvège.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Constance S.à r.l.

Référence de publication: 2014065646/16.

(140076959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Fabe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.297.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 10 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Valérie PECHON, M. Sébastien ANDRE et Mme Katia CAMBON, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Fabe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014065761/16.

(140076718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.
